Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

1.9 DEC. 2017

n° 66/2017

Séance du : 11 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à 17 heurese la Hie-GARONNE

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, vice-président du PETR du Pays Lauragais.

le

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Jean-Claude SAFFON, Serge SERRANO, Marc SIE, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à G.DARNAUD, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à JC.LANDET, P.de PERIGNON à R.DUFOUR, B.STUDER à JP.POISSENOT, E.THIBAULT à N.CALMET.

En exercice: 63

Présents ou représentés : 36

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET.

Mrs Guy DARNAUD, Roger DUFOUR, Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT.

Excusés:

Mmes Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Agnès SOULIE.

Mrs Bernard BARJOU, François DEMANGEOT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI, Marc TARDIEU.

Objet: Animation GAL 2018

Courriel: pays.lauragais@orange.fr

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur Christian PORTET rappelle que :

- dans le cadre du portage du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR du Pays Lauragais, le Comité Syndical a créé en 2015 un budget annexe pour gérer le programme LEADER. Celui-ci est actif depuis la sélection de la candidature du GAL par la Région Midi-Pyrénées, notifiée par décision de la commission permanente du 9 juillet 2015 (délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015);
- le dispositif LEADER permet une prise en charge des coûts d'animation et de gestion à hauteur de 60% du montant TTC des dépenses éligibles par des financements européens du FEADER qui seront inscrits au Budget Annexe du GAL;
- chaque année, avant le 31 décembre de l'année n, le comité syndical doit approuver le plan de financement pour l'année n+1.

Concernant le personnel, Monsieur Christian PORTET propose de transférer du budget principal au budget annexe du GAL 2018, comme suit :

- 100 % de la masse salariale du poste de coordinatrice du GAL, soit 1 ETP;
- 100% de la masse salariale du poste de gestionnaire du GAL, soit 0,5 ETP.

Il présente ensuite le plan de financement de l'animation et du fonctionnement du GAL du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Plan de financement « Animation/fonctionnement du GAL pour l'année 2018 »

Dépenses 2018		Recettes 2018	
Frais de personnel	91 000		
Coordination: 1 etp		FEADER/LEADER (60%)	58 620
Gestion: 0,5etp		Région Occitanie : 20% sur masse salariale	18 200
Frais de fonctionnement	3 200	Autofinancement PETR via cotisations CdC	20 880
Tel, internet:			
Equipement informatique			
poste gestionnaire			
Fourniture, photocopies, affranchissement			
Frais de déplacements et réception	3 500		
Total dépenses	97 700	Total	97 700

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- 1°) APPROUVE le projet et le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement du GAL des Terroirs du Lauragais pour l'année 2018,
- 2°) AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 11 décembre 2017

Le Président

Georges MERIC

Courriel: pays.lauragais@orange.fr